

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**PROGRAMME AMI
SEQUOÏA -
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdallah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

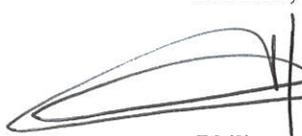
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **6 AVR. 2021**

Publié

le : **6 AVR. 2021**

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOÏA a été lancé à
l'été 2020 dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des
Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) et
reprend les objectifs d'amélioration des performances
énergétiques des bâtiments publics, notamment ceux du décret
tertiaire qui impose aux bâtiments publics de plus de 1000 m2
de réduire leur consommation d'énergie finale de 60 % d'ici à
2050 (40 % en 2030 et 50 % en 2040). Le fonds SEQUOÏA est
alimenté par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) a
proposé de répondre à cet AMI en se positionnant en tant que «
coordinateur du groupement ».

Ce groupement est constitué de 7 entités : le PETR, la CDC
Argentan Intercom, la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault,
la CDC des Pays de L'Aigle, la Ville d'Argentan, la Ville de L'Aigle
et le syndicat Territoire d'Energie Orne (Te61).

Le groupement a été retenu le 24 février 2021 par le jury de l'AMI SEQUOÏA. Les partenaires signeront donc prochainement une convention avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en charge du programme.

Les financements obtenus à travers cet AMI s'élèvent à 203 400 € pour 406 800 € de dépenses à justifier (taux d'aide : 50 %) durant les 2 années à venir :

. sur l'axe 1 – Etudes énergétiques : 90 000 € d'aide pour la réalisation d'audits énergétiques. Maître d'ouvrage : P2AO. Ces audits seront réalisés pour le compte des 3 EPCI et des Villes pôles partenaires ;

. sur l'axe 2 – Ressources humaines : 42 000 € d'aide pour le poste d'économiste de flux du Te61 qui travaillera sur Argentan Intercom (80 % en année 1, et 60 % en année 2) et sur la CdC VAM (20 % en année 2), et 1750 € pour une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) sur L'Aigle dès l'année 1 ;

. sur l'axe 3 – Outils de suivi et de consommation énergétique : 22 150 € pour le Territoire d'Energie Orne (sondes, caméra thermique, management énergétique), 30 000 € pour la Ville d'Argentan et 17 500 € pour la CDC Argentan Intercom (logiciels de gestion des énergies dans les bâtiments).

La Ville de L'Aigle est donc concernée directement par l'axe 1 et l'axe 2 comme suit :

. axe 1 : La Ville de L'Aigle peut bénéficier du groupement pour réaliser des audits énergétiques sur ses bâtiments publics. Ces audits permettront d'établir des scénarios de rénovation en fonction des gains énergétiques à réaliser et d'estimer les travaux. SEQUOÏA financera 50 % des audits. Le PETR sollicitera une aide complémentaire de 30 % auprès de la Région Normandie dans le cadre du dispositif Idée Conseil « Audits énergétiques groupés de bâtiments publics ». 7 audits sont pour le moment envisagés (Le Bois de la Pierre, l'école de musique, le gymnase Napoléon, le Gymnase Pichot, l'Hôtel de ville, la MJC des Tanneurs et les salles d'exposition, le Centre culturel des Tanneurs et la médiathèque). Les audits sont estimés à 3000 €/audit mais le coût réel sera connu à l'issue de la mise en concurrence des bureaux d'études par le PETR ;

. axe 2 : La Ville de L'Aigle peut bénéficier d'une prestation de Conseil en Energie Partagée (CEP) du Te61 (Territoire d'Energie Orne) pour mettre en place une analyse et des outils de suivi des consommations énergétiques sur les bâtiments, démarche complémentaire aux audits.

Le Te61 facture la prestation du conseiller à hauteur de 500 €/bâtiment. Pour le moment, 7 bâtiments sont ciblés. Le budget s'élèverait à 3 500 € sur 2 ans, financé à 50 % par l'AMI SEQUOÏA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **CONFIRME l'engagement de la Ville de L'Aigle dans le programme de ACTEE 2 - SEQUOÏA au sein du groupement porté par le PETR ;**
- **CONFIE la réalisation d'audits énergétiques au P2AO et de financer le reste à charge ;**
- **DÉCIDE d'ENGAGER les démarches avec le Te61 pour la mise en place d'une mission de conseil en Energie Partagée (CEP) financée dans le cadre du programme ACTEE 2 - SEQUOÏA ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la FNCCR et les acteurs du groupement, ainsi que tous documents relatifs à cette convention de partenariat ACTEE 2 - SEQUOÏA.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE